Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-52D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00233

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

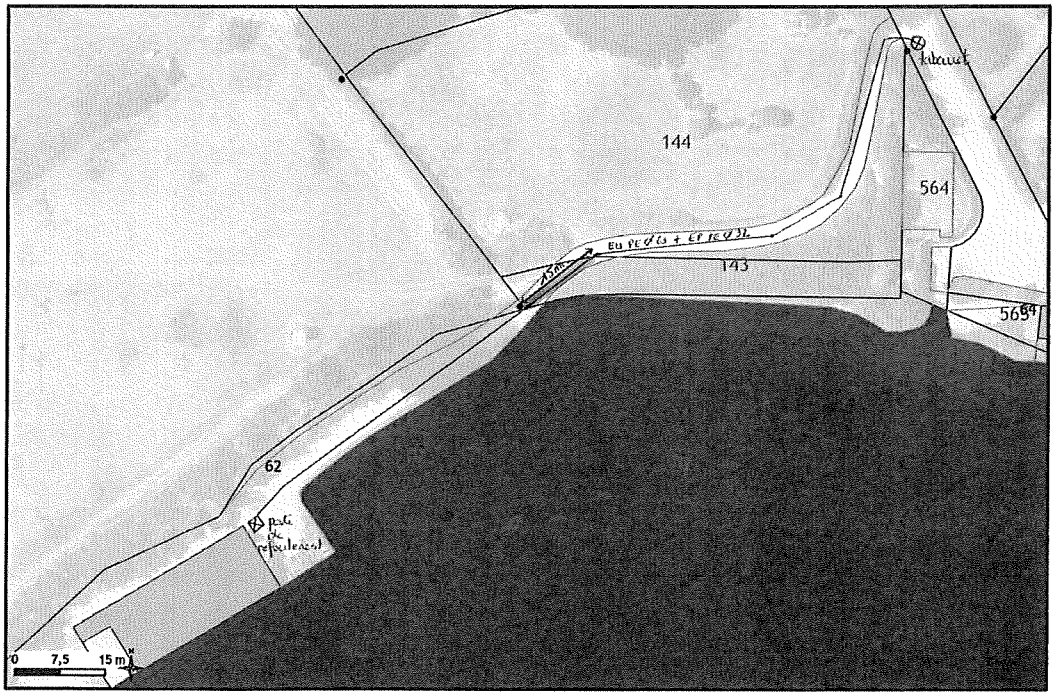
Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

052D/2026 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS AU PROFIT DE l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN - ETABLISSEMENTS TAURON – BOIS BAS – PARCELLE ZO N°143

Dans le cadre du raccordement au tout à l'égout du chantier ostréicole des Huitres du Re Stevan à Bois Bas, propriété de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON représentée par M. Bruno TAURON, gérant ; la SASU JARLEGAN, qui réalise les travaux d'assainissement, a sollicité la Commune de Baden aux fins d'établissement d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZO n°143.



Par conséquent afin de permettre, la mise en œuvre, la gestion et l'exploitation de cette installation sur la parcelle communale, il convient de constituer une servitude de tréfonds au profit de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON à titre gratuit.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 04 février 2026,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-52D_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée ZO n°143, à titre gratuit et au profit de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON ;

↳ de mettre à la charge de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON, ou toute autre personne s'y substituant, l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO

